



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Aix-en-Provence, le 31 août 2020

Madame Nathalie TOPALIAN, IEN Lettres-HG,
Monsieur Alexandre QUET, IEN Lettres-HG,

A Mesdames, Messieurs les professeurs de LP
S/C de Mesdames Messieurs les proviseurs

Rectorat

Objet : Lettre de rentrée

**Secrétariat des
inspecteurs**

Dossier suivi par
Nathalie TOPALIAN
Alexandre QUET
IEN Lettres histoire-
géographie
Téléphone
04 42 91 70 40

Mél.
ce.ien@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Avant d'évoquer l'actualité de cette année, nous souhaitons la bienvenue aux entrants dans notre académie, notamment les collègues stagiaires. Nous remercions également les collègues qui ont accepté de les accueillir et de les accompagner. Nous remercions également les formateurs qui s'impliquent avec constance et passion dans les formations initiale et continue de même que les enseignants correcteurs et coordonnateurs qui ont œuvré au bon déroulement de la session d'examens de juin 2020 (et septembre 2020), en menant leur mission d'évaluateurs avec toute la bienveillance et la rigueur que cette tâche exige. Nous restons extrêmement attentifs à ce que chacun participe équitablement à ce qui constitue une de vos obligations professionnelles.

Cette lettre de rentrée est également l'occasion de vous souhaiter une excellente année scolaire, dans un contexte sanitaire compliqué où il s'agit d'assurer à tous les élèves et à tous les personnels de l'Education nationale la meilleure protection possible. Pour ce faire, les établissements scolaires appliqueront le protocole sanitaire élaboré à partir des prescriptions émises par le Haut Conseil de la santé publique le 7 juillet dernier.

✓ Sur les mesures sanitaires et la continuité pédagogique :

Un plan de continuité pédagogique, publié au mois de juillet, est disponible et pourra s'appliquer à tous les scénarios possibles. Sur l'ensemble du territoire, nous devons quoi qu'il en soit assurer le respect des règles sanitaires.

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuited-pedagogique.html>

Un guide sanitaire de rentrée scolaire, dans le contexte Covid-19, est également à votre disposition à partir du lien suivant :

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/protocole-sanitaire---ann-e-scolaire-2021-2021-71258_0.pdf

Lors de la période du confinement puis du retour des élèves en classe, vous avez su démontrer votre capacité d'adaptation et de suivi des élèves. Nous tenions, une nouvelle fois, à vous en remercier. En cette nouvelle rentrée, un des enjeux fondamentaux sera de renforcer l'aide apportée aux élèves, dont certains ont pu être confrontés à des difficultés d'apprentissage importantes il y a quelques mois.



Aussi, il s'agit aussi de déployer tous les moyens nécessaires pour permettre la remise à niveau des élèves ayant le plus souffert de la période de confinement. En ce début d'année scolaire, les priorités sont d'évaluer les élèves afin de mieux les accompagner et de consolider leurs apprentissages ; d'abord pour conforter ceux de l'année précédente avant d'aborder les nouvelles notions. Des outils de positionnement permettant d'observer les acquis des élèves en français et histoire-géographie et EMC, dès les premiers jours de classe, sont disponibles sur le site académique à partir de la notice ministérielle :

2/5

<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>
http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10805066/fr/preconisations-de-rentree-en-lp-lettres-hg

Le mois de septembre doit ainsi apparaître comme le prolongement de l'année scolaire 2019-2020 ; par la construction de ponts indispensables si on veut éviter les ruptures dans les apprentissages; notamment des élèves les plus fragiles (état des lieux des acquis, compétences démontrées pendant le confinement afin de valoriser le travail réalisé et en faire un véritable levier pour conforter, remédier et consolider, prise en compte des acquis et des lacunes afin d'articuler encore mieux les connaissances et les programmes ; en complément des tests de positionnement).

✓ Sur la poursuite de la TVP :

A l'heure où la transformation de la voie professionnelle se poursuit, nous souhaitons revenir sur différents points :

- Les tests de positionnement et les évaluations nationales :

Des outils de positionnement, en français notamment, sont à la disposition des professeurs pour identifier les besoins de chaque élève. A la rentrée un test de positionnement spécifique sera également disponible, pour la première fois, pour l'ensemble des élèves entrant en formation de CAP. Dans le contexte particulier de cette rentrée 2020, les tests de positionnement doivent encore plus permettre d'identifier les besoins individuels et collectifs des élèves entrant en lycée professionnel, en lien avec l'organisation et la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé. Les passations seront organisées par chaque lycée du 14 septembre au 2 octobre. Des questions ont été ajoutées afin de recueillir le ressenti des élèves par rapport à la fermeture des collèges liée à la crise sanitaire de 2020.



3/5

Vous trouverez sur eduscol plusieurs documents pour mieux vous informer du contenu et des principes de ces tests et des ressources sur le site disciplinaire académique :

<https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-de-positionnement-de-seconde-et-cap.html>

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_115507/fr/consolidation

- La mise en œuvre du CAP 1,2,3 :

Concernant la mise en place du CAP en trois ans, elle est désormais possible, dès le premier trimestre, aux élèves entrant en deuxième année de CAP.

- Nouveaux programmes et examens :

Les nouveaux programmes de Première professionnelle entrent en œuvre en français, histoire-géographie et EMC. Nous rappelons la suppression de la certification intermédiaire en Première professionnelle.

Concernant les examens du CAP cette année, nous vous rappelons les textes officiels en vigueur (dont le BO du 25 juin 2020) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039034347&categorieLien=id>

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo47/MENE1922494D.htm?cid_bo=147395

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo8/MENE2002480C.htm>

Concernant les examens du Baccalauréat professionnel, le Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2020 (Arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 5-7-2020) précise désormais les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo30/MENE2015195A.htm>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042080678&fastPos=1&fastReqId=1145625843&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

L'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (coefficient 5) comportant deux sous-épreuves correspondant chacune à une unité :

- une sous-épreuve, unité de français : coefficient 2,5 (3 heures);
- une sous-épreuve, unité d'histoire-géographie et enseignement moral et civique : coefficient 2,5 (2 heures 30).

Les modalités d'évaluation des épreuves et sous-épreuves sont fixées en annexes 1 et 2 de l'arrêté du 17 juin 2020 (annexe 1 pour la définition de la sous-épreuve de français ;

annexe 2 pour la définition de la sous-épreuve d'histoire-géographie et enseignement moral et civique).

L'ensemble des candidats, à l'exception de ceux ayant préparé le baccalauréat professionnel par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité à pratiquer l'évaluation en contrôle en cours de formation intégral, sont évalués sous la forme ponctuelle pour les unités générales obligatoires.



4/5

✓ Sur la formation continue :

Nous poursuivons cette année la formation aux nouveaux programmes de français et histoire géographie en public désigné, donc sans inscription. Elle prendra la forme d'un regroupement académique et non plus départemental. Cependant nous avons vivement déploré au cours des journées en 2019-2020 des absences intolérables qui obèrent ensuite nos moyens. Nous en appelons à votre responsabilité, ces formations, riches et diversifiées, constituent des cadres féconds et stimulants. Elles suscitent, grâce aux échanges, des interrogations sur nos propres pratiques pédagogiques et leur renouvellement. Le plan de formation académique est donc conçu pour vous apporter l'accompagnement utile et nécessaire dans votre pratique, il cible en priorité les professeurs concernés par des classes de Première Baccalauréat professionnel. Les formations disciplinaires et transversales restent en lien avec la transformation de la voie professionnelle, les ressources sont déposées sur le site disciplinaire académique. Nous vous invitons à le consulter régulièrement :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_64301/fr/accueil

Cette année, les formations proposées sont les suivantes :

■ 1 journée académique Nouveaux programmes de Bac Pro HG-EMC, classe de 1ere
■ 1 journée académique Nouveaux programmes de Bac Pro Français, classe de 1ere
■ 3 journées départementales de formation disciplinaire pour les enseignants non titulaire CTEN
■ 1 journée académique : Enseigner le Français en CAP
■ 1 journée académique : Enseigner l'histoire et la géographie en CAP
■ Accompagnement renforcé : Consolidation en Français (6 journées)

✓ Le PPCR et rôle des inspecteurs.

L'arrêté du 7 mai 2017 a modifié l'évaluation des professeurs. Il institue un accompagnement tout au long du parcours professionnel et trois rendez-vous (6ème, 8ème et 9ème échelon). Si vous êtes concerné(e) par un rendez-vous de carrière, vous êtes informé(e) individuellement en fin d'année scolaire de sa programmation pour l'année scolaire à venir. L'arrêté du 21 juin 2019 a modifié il y a plus d'un an, vous le savez, le délai de notification du rendez-vous (au plus tard 15 jours calendaires).

Le cadre organisationnel et le protocole définitifs restent disponibles sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Un rendez-vous de carrière se prépare notamment à l'appui du guide mis à disposition par le ministère :



5/5

A cette fin, nous vous invitons à (re)prendre connaissance de la grille d'évaluation consultable dans ce guide et à renseigner le « document de référence de l'entretien » figurant en annexe. Il vous appartiendra ensuite de nous en adresser - ou pas - une copie avant notre venue (quelques jours avant). Une déclinaison en amont de votre parcours et vos projets professionnels, des compétences que vous pensez mobiliser dans le cadre de votre métier et de votre inscription dans une dynamique collective ne peuvent que contribuer à un échange constructif avec votre inspectrice ou votre inspecteur au moment de l'entretien. Par ailleurs, la mise à disposition de documents pédagogiques le jour de l'inspection reste d'actualité: progressions annuelles prévisionnelles dans les deux valences, extraction du cahier de textes numérique de la classe, supports transmis aux élèves durant l'heure de classe, cahiers ou classeurs, épreuves de CCF programmées et/ou déjà mises en œuvre pour les classes de CAP et tout autre document présentant une action ou un projet que vous souhaitez porter à notre connaissance. Enfin, le rendez-vous de carrière ne donne pas lieu à la rédaction d'un rapport, mais d'une appréciation. Il convient donc, lorsque certains ont des projets professionnels qui nécessitent un rapport d'inspection, de le signifier dès le début d'année en effectuant une demande d'inspection auprès du secrétariat des IEN, à l'adresse suivante :

ce.ien@ac-aix-marseille.fr

Vos inspecteurs travaillent en concertation et chacun de nous est susceptible de venir vous voir en situation de cours. Nous gardons à cœur de vous accompagner et de vous aider au mieux dans vos missions par nos expertises pédagogiques et didactiques au service des classes et des élèves. Aussi, nous essaierons d'être le plus possible à vos côtés en présentiel, malgré le contexte sanitaire incertain qui nous amènera vraisemblablement, au-delà de nos communications écrites habituelles à partir du site disciplinaire, à organiser des réunions en visioconférence avec les coordonnateurs disciplinaires en établissement. A cet effet, merci à chaque coordonnateur ou coordonnatrice de bien vouloir se signaler afin que nous puissions mettre à jour notre base de données.

Nous vous souhaitons une fois de plus une excellente année scolaire, porteuse de réussite pour vos élèves, pour vous-même, dans une académie soucieuse d'une éducation de qualité offrant à tous des compétences adaptées à leur situation et inscrivant les apprentissages dans une dimension sensible et réflexive. Il importe ainsi que nos enseignements, nos gestes professionnels, ce que l'on est en tant que personne, soient porteurs d'ouverture aux autres et au monde, de partage, de respect, de progrès, d'excellence et de réussite pour les élèves, futurs professionnels et citoyens. Nous ne pouvons ainsi qu'engager les enseignants à proposer des projets à forte plus-value artistique et culturelle, citoyenne et environnementale ; au cœur des enseignements mais aussi dans le cadre de la co-intervention et du chef d'œuvre qui pourront également être pensés à l'aide d'une banque de ressources qui devrait voir le jour au niveau national d'ici peu. Mais de ce point de vue, il s'agit tout simplement pour vous de poursuivre les nombreux projets que vous menez déjà avec conviction et pertinence auprès de vos classes, souvent en partenariat.

Avec notre soutien renouvelé et notre estime.

Alexandre QUET

Nathalie TOPALIAN